

## ATTESTATION D'ASSURANCE

**CAMCA ASSURANCE, SA** au capital de 97 000 000 € immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B58.149 dont le siège social est situé 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, filiale du Groupe **CAMCA** intégré au Groupe **Crédit Agricole**, entreprise d'assurance de droit luxembourgeois agréée et soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances, situé au 7 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, atteste que :

**GABARD COUVERTURE  
POLE ACTIV OCEAN  
85300 CHALLANS**

SIREN n°911567709

bénéficie d'un contrat d'assurance **Protection BTP Artisans n° 2201BTPA2200264** comportant les garanties suivantes « Responsabilité civile en cours et après travaux », et « Responsabilité civile décennale ».

Ce contrat d'assurance est conforme aux lois N°78-12 du 4 janvier 1978 et N°82-540 du 28 juin 1982 et à leurs textes d'application relatifs à la responsabilité décennale et à l'assurance obligatoire dans le domaine de la construction, à l'article L 242-1 du Code des Assurances, ainsi qu'à l'ordonnance N° 2005-658 du 8 juin 2005, à l'arrêté du 19 novembre 2009 et à l'arrêté du 5 janvier 2016.

La présente attestation, établie le 23 décembre 2024, est valable pour la période **du 01/01/2025 au 31/12/2025**.

\*\*\*

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions décrites ci-après ;

Le terme réalisation comprend pour toutes les activités exercées la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage. Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie.

### C1. Couverture

Réalisation de couvertures en tous matériaux, y compris par bardage bitumé (hors couvertures textiles et étanchéités de toitures terrasses).

Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- bardages verticaux utilisant des techniques de couverture,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- isolation et écran sous toiture,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre,
- pose de capteurs solaires, hors réalisation de l'installation électrique ou thermique,
- ramonage.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

Le contrat d'assurance est assuré par CAMCA Assurance, SA au capital de 97 000 000 € immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B58.149 dont le siège social est situé 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, entreprise d'assurance de droit luxembourgeois agréée et soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances, situé au 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg



- raccord d'étanchéité,
- vêtage et vêture, éléments simples de charpente (pannes, chevrons).

